



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES
Commune de BRAS
83149

2023 - 128

Bras, le 24 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public de réglementer le stationnement durant la commémoration de l'appel du 18 juin 1940, qui se déroulera le dimanche 18 juin 2023.

ARRÊTE

Art. 1 : Le Dimanche 18 juin 2023, le stationnement sera interdit et considéré comme gênant sur les deux premiers emplacements du parking du monument aux morts de 08h00 à 13h00,

Art. 2 : Des panneaux de signalisation réglementaires ainsi que des barrières seront installés pour permettre l'application du présent arrêté.

Art. 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Madame la Lieutenante de la Brigade de Gendarmerie de St Maximin.

Le Maire,
Franck PERO.



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité